

Consultation citoyenne sur la haine sur internet

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Introduction

La commission des Lois de l'Assemblée nationale consulte les citoyens sur les contenus haineux ou injurieux en ligne sur Internet.

Cette consultation s'inscrit en amont de l'examen de la proposition de loi ayant pour objet de « lutter contre la haine sur Internet », qui est susceptible d'être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines (voir la proposition de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1785.asp>)

Ce texte, composé de huit articles, entend renforcer la contribution des opérateurs numériques à la lutte contre les contenus en ligne injurieux ou incitant à la haine à raison de la prétendue race, de la religion, de l'ethnie, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap d'une personne ou d'un groupe de personnes.

La consultation est ouverte jusqu'au 12 mai 2019.

Les avis ainsi recueillis alimenteront la réflexion des membres de la commission des Lois et de leurs collègues.

Votre expérience

*** Avez-vous été confronté, que ce soit en tant que victime ou témoin, à des contenus haineux ou injurieux sur internet ?**

- Oui, souvent
- Oui, de temps en temps
- Oui, rarement
- Non, jamais

*** De quelle nature étaient-ils ?**

(Plusieurs réponses possibles)

- Raciste
- Antisémitisme
- Xénophobe
- Sexiste
- LGBTPhobe
- En raison de votre religion

- En raison d'un handicap
- Diffamatoire
- Injurieux
- Harcèlement
- Menace
- Autre :

Les avez-vous signalés au site qui les hébergeait ?

- Oui
- Non

Si oui, quelle suite a été donnée à votre signalement ?

(une réponse possible)

- Retrait du contenu
- Aucune suite donnée au signalement
- Je ne sais pas
- Autre :

Si non, pourquoi ?

(une réponse possible)

- Vous pensez que cela est inutile
- Vous ne le souhaitez pas
- Vous ne saviez pas que cela était possible
- Vous ne saviez pas comment effectuer un tel signalement

Les avez-vous signalés à la justice ?

- Oui
- Non

Si oui, une réponse judiciaire satisfaisante vous a-t-elle été apportée ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Autre :

Si non, pourquoi ?

- Vous pensez que cela est inutile
- Vous ne le souhaitez pas
- Vous ne saviez pas que cela était possible
- Vous ne saviez pas comment effectuer un tel signalement

*** Connaissez-vous la plateforme PHAROS, qui permet de signaler à la police et à la gendarmerie certains contenus et comportements illégaux observés sur internet ?**

- Oui
- Non

Votre opinion

*** Comment, selon vous, mieux identifier les contenus haineux ou injurieux sur internet et leurs auteurs ?**

(plusieurs réponses possibles)

- Par des dispositifs de signalement accessibles et simples d'usage
- Par la mise en place par les opérateurs numériques d'outils de détection automatique
- Par la suppression de l'anonymat sur internet
- Je ne sais pas
- Autre :

*** Qui doit, selon vous, réguler les contenus haineux ou injurieux sur internet ?**

(3 réponses possibles)

- Personne, internet doit être un espace libre et non régulé
- Les opérateurs numériques eux-mêmes
- Une autorité indépendante (Défenseur des droits, CSA, HADOPI, ARCEP...)
- Une administration nationale (ministère de l'Intérieur, de l'Économie...)
- Une autorité ou une administration européenne
- L'autorité judiciaire
- Je ne sais pas
- Autre :

*** Quelles sanctions doivent être prioritairement prononcées contre les auteurs de contenus haineux ou injurieux sur internet ?**

(2 réponses possibles)

- Une peine de mise à l'épreuve, de travail d'intérêt général ou de stage
- Une peine d'amende
- Une peine de prison
- L'interdiction temporaire d'accéder à internet ou à un ou plusieurs sites internet
- Je ne sais pas
- Autre :

*** Quelles sanctions doivent être prioritairement prononcées contre les opérateurs numériques ne respectant pas leurs obligations en matière de lutte contre les contenus haineux ou injurieux sur internet ?**

(2 réponses possibles)

- Une peine de mise à l'épreuve de leurs représentants, de travail d'intérêt général ou de stage
- Une peine d'amende tenant compte du chiffre d'affaires de l'entreprise
- Une peine de prison pour leurs représentants
- L'interdiction temporaire d'exercer leur activité
- Je ne sais pas
- Autre :

Mieux vous connaître

Vous avez ?

- Moins de 12 ans
- Entre 12 et 17 ans
- Entre 18 et 24 ans
- Entre 25 et 39 ans
- Entre 40 et 59 ans
- Entre 60 et 69 ans
- 70 ans et plus

Vous êtes ...

- Une femme
- Un homme
- Je ne souhaite pas répondre